

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°79-326 du 10 décembre 1979

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, de l'intérim du Camarade François KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports pour compter du 10 Décembre 1979

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 10 Décembre 1979, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, pendant l'absence du Camarade François KOUYAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 10 décembre 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CS 4 CC du PRPB 4 SGG 4 MEPD-MJCPS 6 autres  
Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.